

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 24 Nivôse.

(Ere vulgaire)

Jeuvi 14 Janvier 1796.

Bruit de paix à Londres, et conditions auxquelles on prétend qu'elle sera conclue. — Fuite du commandant des brigands de la forêt de Soignes. — Arrestation de la municipalité de Genape, convaincue d'avoir donné des ordres pour fournir des charriots à ces brigands. — Avantages remportés sur les chouans. — Rapport du représentant Drouet au conseil des cinq cents sur sa captivité.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

I T A L I E.

De Gènes, le 22 décembre.

Les goëlettes & felouques parties de Vado avant que les gros tems pût s'opposer à leur navigation ont cependant couru le risque de se perdre, mais enfin elles sont arrivées à Porto-Fino, où elles ont reçu toute sorte de secours. En général les attentions de notre gouvernement, tant pour les Napolitains que pour les Autrichiens, ont été fort utiles aux uns & aux autres. Les soldats allemands, obligés de se retirer les uns blessés, les autres malades, sans connoître les routes ni la langue du pays, ont été secourus par les Gênois avec beaucoup d'humanité & conduits dans nos hôpitaux, où ils sont parfaitement traités.

Nous apprenons que le régiment allemand de Smidt passera par terre à Alexandrie, & que cependant les troupes autrichiennes commencent à prendre leurs quartiers d'hiver.

Le bruit se répand que le prince de Waldec a été

nommé général de l'armée d'Italie, mais sous les ordres du roi de Sardaigne, qui aura le titre de généralissime des deux armées combinées.

Nota. Ce bruit paroît invraisemblable depuis que le baron de Beaulieu est destiné au commandement général des troupes autrichiennes en Italie.

A L L E M A G N E.

De Mayence, le 30 décembre.

Le bulletin officiel, en parlant de la retraite de M. de Nauendorff le 18, sur Birkenfeld, dit : La certitude que l'ennemi se rassembloit en force dans le voisinage du flanc droit du corps de Nauendorff, le danger qui menaçoit toujours Kaiserslautern, le dessein de l'ennemi de se porter de la Bliess sur les derrières du général de Nauendorff, l'impossibilité où l'on étoit de secourir puissamment une diversion aussi étendue ; enfin, la certitude que l'on avoit acquise que la marche sur Treves n'empêcheroit point l'ennemi de se maintenir dans sa position entre Traerbach & Bacharachi : toutes ces circonstances réunies engagèrent le général de Nauendorff à renoncer à son projet & à reprendre sa première position près de Birkenfeld.

Dans l'affaire qui eut lieu à Kempfeld, près de Treves, il n'y eut que trois compagnies de Péligrini qui furent faites prisonnières, après un combat de quatre heures, dans lequel elles avoient épuisé toutes leurs munitions.

A l'attaque de la Tour-Tronquée, qui avoit eu lieu deux jours auparavant, les Français furent repoussés jusqu'à Lonheim, près de Traerbach ; ils laisserent 500 hommes sur la place, & 150 prisonniers au pouvoir des Autrichiens.

De Manheim, le 30 décembre.

Tout est tranquille aux armées : on continue de parler de l'armistice ; mais il ne paroît pas qu'il ait été publié jusqu'à présent aux troupes respectives, si ce n'est peut-

être à celles qui sont aux ordres de M. de Nauendorf, & aux troupes françaises qui leur sont opposées.

On mande de Mayence que les premières ont eu l'ordre de rétrograder des environs de Birkenfeld. Les papiers de Francfort annoncent que la principale condition de l'armistice est qu'une des parties ne pourra attaquer l'autre, sans l'avoir prévenue dix jours d'avance; cette nouvelle paroît authentique.

On mande de Wesel, que les préparatifs que faisoient les Français pour évacuer Dusseldorf ont été tout-à-coup suspendus.

Suivant des lettres de Londres, les négociations de paix seroient déjà fort avancées : le bruit y court même que l'armée ne tardera pas à être mise sur le pied de paix; & c'est à Londres, ajoute-t-on, que le traité sera signé par lord Auckland. On va même jusqu'à détailler les conditions, qui sont tout-à-fait avantageuses à l'Angleterre & à ses alliés; l'Angleterre garderoit toutes ses conquêtes, y compris le cap de Bonne-Espérance; & la France rendroit à l'Allemagne & au roi de Sardaigne tous les pays conquis par elle : enfin le stathouder seroit rétabli en Hollande. Ces conditions ne se rapportent gueres avec la note insérée dans les papiers français, du 19 & du 20 décembre. Suivant cette note, l'Angleterre devoit rendre aux Français & aux Hollandais toutes les isles & colonies qu'elle leur a prises, & abandonner ses alliés, en déclarant qu'elle ne se mèteroit plus de leur guerre avec la France. Si telles étoient les prétentions de part & d'autre, ce seroit bien en vain que l'on se flatteroit d'une paix rochaine.

(Extrait des gazettes allemandes.)

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 19 nivôse.

Le général de l'armée belge, Charles de Lonpoigne, est en fuite & on est à sa recherche de tous les côtés; son véritable nom est Jacquemin, & cet individu a joué toutes sortes de rôles; ex-moine, marchand, dragon, puis ayant épousé une femme très-riche dont il a mangé tout le bien, il a fini par se mettre à la tête des brigands de la forêt de Soignes. Il s'étoit adjoind quelques déserteurs autrichiens: il a voulu jouer ici le rôle de Charette; mais il n'avoit ni les talens, ni les ressources de ce chef de parti.

Au reste, il paroît qu'il avoit des vues très-étendues & des intelligences dans un grand nombre de communes. Dans plusieurs, l'on a sonné le tocsin & engagé les habitans, par tous les moyens possibles, de se joindre aux rebelles; mais l'on a remarqué, avec une grande satisfaction, que peu de paysans se sont joints à sa troupe. La municipalité de Genappe, soupçonnée d'intelligence avec les contre-révolutionnaires, & convaincue d'avoir d'avoir des ordres pour leur fournir des charriots, a été mise en arrestation par ordre de l'adjudant-général Rostollant, & conduite dans les prisons de Bruxelles avec plusieurs autres individus qui vont être livrés à une commission militaire pour y être jugés. L'on est heureusement parvenu à s'emparer d'un grand nombre des chevaux pris, ainsi que de la plupart des effets militaires enlevés par ces brigands.

Cette petite aventure, qui auroit pu avoir des suites très-fâcheuses, s'est terminée d'une manière assez heureuse; mais il ne faut plus donner le tems aux malin-

tionnés de se rassembler dans les bois, comme ils en ont encore le projet, & on doit les suivre avec activité pour les détruire.

La suspension d'armes s'est exécutée à la lettre; les avant-postes des deux armées se sont retirés de quelques lieues. Cette circonstance n'a rien diminué aux préparatifs qui se font pour continuer la guerre, qui sera plus active que jamais, si la paix ne se fait point d'ici au 13 février, terme où expire l'armistice.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 28 décembre.

La retraite de nos armées & la suspension d'armes ont mis à découvert une foule d'abus, auxquels il a fallu remédier par de nouvelles réquisitions relatives aux approvisionnemens & aux subsistances. Les cultivateurs des départemens frontières ont cru d'abord être de nouveau transportés à cette époque déplorable où il n'existoit plus en France de propriétés que le terrorisme ne mit à la disposition du gouvernement; mais ils ont été bientôt détrompés. Le général Pichegru fait tous les efforts qu'on devoit attendre d'un honnête homme & d'un bon citoyen, pour adoucir autant que possible ce système désastreux, & il a été parfaitement secondé par le représentant Rivaud. Les propriétaires qui doivent faire des livraisons pour les troupes ont la liberté de conserver une partie de leurs marchandises, & on leur délivre des récépissés pour celles qu'ils fournissent & dont ils peuvent espérer de recevoir le remboursement.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Extrait d'un rapport fait par le commandant de Beaumont.

Dans la nuit du 6 au 7 nivôse, la troupe de Beaumont sortit sur quatre colonnes; une fut attaquée par un grand nombre de chouans au château de Vernic; ils furent mis en déroute par les républicains, & laisserent cent morts sur le champ de bataille. Le nombre de leurs blessés est considérable; du côté des républicains il n'y a qu'un blessé.

La deuxième colonne a pris quatre chouans, envoyés au conseil militaire au Mans.

La troisième colonne en a pris deux autres, dont un échappé des prisons du Mans.

Signé, LAMOTTE.

Extrait d'un rapport fait par le commandant de Sillé.

Le 9 nivôse, cinq détachement étant sortis pour aller chercher du foin pour le magasin de Sillé, un détachement faisant charger du foin au château de Bouillé, cinq à six cents chouans vinrent l'attaquer; la fusillade dura une heure & demie; les républicains se battirent courageusement, & les chouans furent mis en déroute: un grand nombre a été blessé; mais on n'en a trouvé que deux de morts sur la place. Les républicains n'ont eu qu'un homme blessé.

Signé, LABARERE.

Extrait du rapport fait à l'état-major par le commandant du district du Mans.

Le 4 nivôse, un détachement de 45 hommes du cantonnement de Vullon, venant au Mans chercher leur soldes

& y amener six prisonniers prévenus d'être auteurs ou complices d'un assassinat & de plusieurs vols, a été attaqué par 500 chouans embusqués entre Saint-Georges & Souigné. Ce détachement s'est battu vigoureusement pendant plusieurs heures; il n'a eu que six blessés; les chouans ont laissé 12 à 15 hommes sur la place; un grand nombre a été blessé.

Signé, BROUVILLE.

N. B. Plusieurs chouans sont morts depuis des suites de leurs blessures, entr'autres un nommé de Souigné.

De Paris, le 23 nivôse.

Les réclamations sur la taxe de l'emprunt forcé se multiplient beaucoup, quoiqu'une partie assez considérable de cette taxe soit déjà rentrée; il est question d'une commission pour faire droit à ces réclamations; mais on ajoute qu'aucune ne sera prise en considération que le citoyen qui se prétend surtaxé ne représente la quittance du tiers de sa taxe. Les citoyens à revenu fixe antérieurement à la révolution, dit un de nos papiers, se trouvent fort embarrassés pour satisfaire à cette taxe, parce que les uns ayant vu diminuer leurs revenus, n'ont d'autres ressources que de vendre leurs possessions, dont le prix diminue avec la nécessité de vendre, & les autres cherchent à réaliser quelques sommes par la vente de leur mobilier, qui éprouvera la même baisse par la même raison. L'auteur du papier cité se résume ainsi : « Ne désespérons cependant de rien; il y a, pour arranger les finances & sauver les états, deux conseillers que l'on peut appeler, dont il est indispensable en toute occasion de prendre & de suivre toujours les avis : le plus habile des deux s'appelle la modération, & celui qui se fait le mieux respecter se nomme la justice ».

Aucun papier national ni étranger ne parle en termes précis & décisifs de l'armistice dont il a été si souvent question : cependant il y a tout lieu de présumer qu'il y a eu à cet égard une convention particulière entre les généraux des armées respectives, & que la rigueur de la saison a déterminé les uns & les autres à se ménager dans leurs quartiers d'hiver respectifs. Le voyage du général Clairfayt à Vienne, dans les circonstances actuelles, semble aussi devoir faire pencher l'opinion en faveur de la suspension d'armes. Ce tems est utilement employé à la restauration des armées républicaines, qui se trouveront ensuite plus en état de reprendre le cours de leurs victoires, si la paix, si nécessaire à l'Autriche & aux états de l'Empire sur le Rhin, ne met un terme final à des hostilités inutiles & ruineuses pour tous les membres de la coalition germanique.

S'il faut en croire quelques avis qui ne sont pas destitués de fondement, il commence à s'élever des nuages entre les cours de Pétersbourg & de Berlin, unies pour le but, divisées au partage. Les puissances qui ont envahi la Pologne semblent craindre que les autres états de l'Europe ne voient d'un mauvais œil l'applanissement des difficultés que la Russie avoit éprouvées jusqu'ici à s'approcher sans obstacle du siège de l'empire ottoman. On parle déjà d'une confédération de diverses puissances pour contrarier le grand projet de Catherine, confédération qui auroit véritablement un objet grand & utile pour la tranquillité européenne; & en effet si les systèmes d'in-

vasion, dont la Russie donne le signal, & dont quelque autre cour regrette peut-être de ne pouvoir encore suivre l'exemple, viennent à prévaloir, il en résulteroit que toute l'Europe se trouveroit peu-à-peu enveloppée dans deux grands empires, c'est-à-dire, dans deux grands despotismes qui assassinoient en même-tems les propriétés de tous les souverains & la liberté de tous les peuples. Une confédération contre de pareils projets est donc un devoir imposé à tous les hommes couronnés ou non, auxquels l'humanité & la liberté sont chères.

BEAUX ARTS.

J'entrai hier chez un jeune artiste, dont l'amour & l'amitié ont souvent emprunté, souvent béni le crayon enchanteur & le pinceau fidèle, (Isabey).

J'y vis un tableau : c'étoit Bélisaire portant son jeune guide blessé par un reptile. Je n'essayerai pas de rendre l'effet que produisit sur moi la vue de ce poème sublime; avec quel tendre respect je considérai la tête imposante du vieillard, exprimant à-la-fois la sensibilité touchante d'une ame aimante qui souffre, & le calme auguste de la sagesse religieuse qui se résigne. L'enfant ne peut plus guider l'infortuné proscrit, auquel il tenoit lieu du sens qu'il avoit perdu. La douleur & la mort sont sur son visage & dans tout son être; le jour finit, les rayons du soleil n'éclaircissent plus que par le reflet de leur lumière; les secours sont éloignés, la mer sépare le couple errant des habitations d'où ils pourroient en attendre. Le malheureux jeune homme, à force de souffrir, a perdu le sentiment de son mal. Bélisaire, bientôt seul au milieu du silence de la nature, environné des ombres d'une double nuit, ne sachant en quel lieu déposer son intéressant fardeau, souffrira tous ses maux & tous ceux de son jeune ami; l'imagination aide en vain l'ame sensible à leur chercher un asyle; elle ne voit devant elle que l'abandon, l'isolement, la douleur & la mort. Voilà une faible analyse de l'impression que ce tableau porte à l'ame du spectateur; voilà de quoi concevoir une très-imparfaite idée de la plus simple, de la plus grande des conceptions, exécutée comme elle fut pensée, rendue comme elle fut sentie.

Devant cet ouvrage étoient des femmes; leurs yeux laissoient couler des larmes, non-seulement d'attendrissement, mais de douleur; plus elles regardoient, plus elles vouloient voir; & les pleurs, à travers lesquels elles considéroient cette touchante & magnifique scène, ajoutoient encore pour elles à l'inexprimable magie du pinceau qui l'a créée.

Non loin d'elles le jeune auteur (le citoyen Gérard) jouissoit vraiment de ses succès & de sa gloire. Pas un louange ne venoit troubler ce silencieux éloge; il pouvoit recueillir au sein du calme, commandé par l'attendrissement général, le prix le plus doux de son travail : les larmes de la beauté & les soupirs des cœurs sensibles.

Ce tableau m'a rappelé le maître dont Gérard fut l'élève. Je voudrois qu'on peignît David, dont la postérité admirera les tableaux & détestera la conduite, menacé par la justice qui le condamne. L'humanité descendroit en vain sa grace; mais le génie des arts tenant Gérard par la main, & montrant son sublime essai, déjà placé au rang des chef-d'œuvres, obtiendrait le pardon de celui qui concourut à développer un talent dont s'honorera la France & étonnera l'Europe.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen TREILLARD.

Séance du 23 nivôse.

Le conseil a discuté & adopté, avec divers amendemens, le projet de résolution présenté, il y a quelques jours, sur les secours à accorder aux patriotes réfugiés de la Vendée.

La parole est accordée au représentant Drouet, pour faire son rapport sur la captivité dans laquelle il a langui deux années.

Il rappelle qu'il se trouvoit à Maubeuge lorsque cette ville fut investie par l'ennemi; elle ne pouvoit pas tenir quinze jours; il falloit de prompts secours; mais comment les obtenir? comment faire connoître à la convention nationale l'extrémité à laquelle cette place se trouvoit réduite?

Drouet prit la résolution de se jeter à travers l'armée autrichienne accompagné d'une centaine de dragons, tous gens déterminés. Ce fut le 2 octobre 1793 qu'il se mit en marche à onze heures du soir; il avoit recommandé à son escorte de marcher toujours au pas & bien serré, dans la crainte de tomber dans quelque fossé que l'obscurité ne leur permettroit pas de voir; mais bientôt une vive fusillade ne leur permit plus de retenir leurs chevaux; ils s'emportèrent, & ce que le représentant avoit prévu arriva: il tomba avec ses dragons dans un large fossé; chacun se ramassa comme il put & s'empara du premier cheval qu'il trouva sous sa main.

Drouet aussi s'étoit saisi d'un cheval; mais un dragon l'arrête, en lui criant: *c'est le mien, c'est le mien: au moins prenez moi en croupe.* Pour ne point abandonner ce soldat, Drouet consent à ce qu'il monte derrière lui; mais le tems s'écouloit; l'escorte courtoit toujours au grand galop; le représentant bientôt ne peut ni la voir ni la suivre & se trouve seul avec son dragon, monté sur le même cheval. Quel parti prendre? Après quelques réflexions, Drouet crut que le plus sage seroit de tourner du côté de Mons; son camarade le détourne de cette résolution, & l'assure qu'il connoit un gué dans la Sambre où il le fera passer sans danger; ils marchent.

Bientôt cinq hommes se présentent; ce pouvoient être de nos gens qui se fussent arrêtés. Drouet leur crie *qui vive!* ils ne répondent pas. C'est l'ennemi, dit le dragon; il faut nous rendre. Nous rendre, répond Drouet; plutôt mourir! Il charge les hussards, en criant à moi dragons: on le croit suivi, & l'ennemi fuit. Alors Drouet prend de nouveau le parti de suivre la route de Mons; il étoit trop tard; les hussards renforcés reviennent; le représentant pait au grand galop, mais il tombe de nouveau dans un ravin profond & reste sans connoissance sur la place; le cheval s'échappe. Mais le voyant seul, les soldats ennemis arrivent au lieu de la chute & se saisissent de la personne du représentant du peuple.

On lui demande qui il est; un officier français, répond-t-il; & il est porté à un corps-de-garde voisin.

Nous rapporterons demain la suite de ce récit qui a excité un vif intérêt & dont le conseil a ordonné l'impression, la traduction en plusieurs langues & l'envoi aux départemens & aux armées.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen VERNIER.

Séance du 22 nivôse.

On fait lecture d'une résolution qui porte, que tout cotisable qui, au 30 nivôse, n'aura pas acquitté le premier tiers de sa taxe pour l'emprunt forcé sera contraignable pour les deux autres tiers, & que ceux qui, au 15 pluviôse, n'auront pas acquitté le second tiers, seront contraints pour la totalité. A défaut de paiement, leurs meubles seront vendus dans les vingt-quatre heures sur la contrainte décernée par l'administration du département.

Lafont trouve cette résolution injuste; car elle tend à faire vendre les dépouilles du malheureux qui aura été taxé au-delà de ses moyens. Personne n'ignore, dit-il, combien de citoyens ont été cotisés au-delà de leur fortune; & cependant un arrêté du directoire porte qu'il ne sera fait droit sur leurs réclamations qu'autant qu'ils représenteront la quittance du premier tiers. Je demande qu'il soit nommé une commission pour examiner la résolution, & qu'il soit envoyé un message au directoire pour connoître comment s'est faite la répartition de l'emprunt, & quels sont les moyens de réclamations qu'on a ménagés aux contribuables.

Cette proposition est mise aux voix; trois épreuves sont douteuses.

Lecouteux s'élève contre la nomination d'une commission. Cela pourroit faire croire aux contribuables qu'ils doivent suspendre leurs paiemens jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leurs réclamations, & l'on compromettrait ainsi le service du trésor public. Il y a un moyen de diminuer les taxes trop fortes sans empêcher la rentrée des fonds, c'est de faire payer le premier tiers & de faire droit aux réclamations avant le paiement du second.

Lanjalais voudroit que la résolution contiut au moins la disposition que Lecouteux a énoncée en terminant. Ce seroit un motif de consolation pour le contribuable surtaxé.

La résolution est approuvée.

Le conseil approuve deux autres résolutions; l'une autorise le directoire à faire, dans les uniformes & équipements des troupes de la république, les changemens qui lui paroîtront avantageux sous le rapport de l'économie & de la commodité du soldat. La seconde crée six nouveaux directeurs du jury dans le département de la Seine, ainsi qu'un substitut du commissaire du directoire près le tribunal correctionnel.

Le conseil rejette la résolution qui autorisoit le directoire à statuer sur la demande en indemnité faite par Dentzel, attendu qu'il existe des loix générales & qu'il n'en peut pas être fait de particulières pour les individus.